Fre.7
20741
Case
FRC
21131

S. P. LEJEUNE,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

A SES COLLÈGUES.

Vous m'avez décrété d'arrestation sans m'entendre, sans qu'on m'ait communiqué la dénonciation portée contre moi, sans être officiellement instruit qu'elle existoit ; enfin sans être à même de repousser l'horrible calomnie qui lui sert de base. Cette dénonciation est un monstre d'iniquité, c'est une machination affreuse que des hommes pervers ont combinée pour me diffamer dans l'opinion publique : le temps dévoilera ce mystère de scélératesse, et le bras vengeur de la justice s'appesantira un jour sur la tête de mes infâmes dénonciateurs.

La tyrannie sous laquelle vous avez gémi, ne peut légitimer celle qui m'opprime ; je suis victime d'un acte arbitraire, monstrueux, tyrannique et contre lequel les droits naturels, civils et politiques de l'homme crient vengeance ; contre lequel je ne cesserai de réclamer, jusqu'à ce qu'on m'ait arraché la vie ; vous avez décrété des formes protectrices de la représentation nationale ; je les réclame ces formes tutélaires, afin de confondre mes dénonciateurs et de faire briller la vérité.

A

THE NEWBERRY LIBRARY

A l'époque désastreuse du 31 mai, des brigands armés de bayonnettes et de canons, traînoient *par lambeaux* la représentation nationale dans les prisons où sur les échaffauds : aujourd'hui des brigands d'une nouvelle espèce, armés de dénonciations et de calomnies, la précipitent dans les cachots, pour de-là l'envoyer en exil ou à la mort ; les formes seules sont changées, mais le but est toujours le même, l'assassinat et la dissolution de la convention nationale.

La justice a des règles invariables qu'on ne peut violer impunément ; les empires où elles sont méconnues, tombent, s'écroulent et s'anéantissent ; les gouvernemens qui les foulent aux pieds, ne peuvent subsister long-tems ; ils deviennent en exécration à l'humanité entière.

Avant d'être représentant du peuple, j'étois citoyen ; je n'ai pas prétendu abdiquer les droits inhérens à cette qualité, en acceptant la mission dont je suis revêtu : je les réclame ces droits imprescriptibles que la tyrannie peut bien faire taire, mais qu'elle ne peut effacer du cœur de l'homme où la nature les a gravés.

Je suis accusé. De quoi m'accuse-t-on ? On m'accuse de ne respirer que le sang ; et pour preuve de cette abominable calomnie, on m'accuse d'avoir fait fabriquer une petite guillotine avec laquelle je m'amusois à couper des têtes d'oiseaux et de poulets : *vils scélérats, l'atrocité de vos impostures vous perdra vous-mêmes !*

Si nous n'étions pas agités par la fureur des factions, si nous n'étions pas dans un tems de

délire, de haine et de vengeance, auroit-on jamais osé imaginer, pour m'accuser, une fable aussi grossière et aussi absurde. A-t-on jamais poussé plus loin l'excès de la perversité et l'audace du crime ? Cette calomnie d'un genre nouveau, cette machination sans exemple, pour perdre un bon citoyen, ne doit pas rester impunie, si les premières idées de la justice, si les premières notions de tout ordre social ne sont pas entièrement effacées parmi nous.

Je déclare que le fait qu'on m'impute, est une calomnie atroce, que jamais l'image de cet instrument de supplice ne s'est trouvé, ni sous mes yeux, ni sur ma table, ni dans mon cabinet, ni dans ma chambre ; je déclare en outre que jamais je n'ai été repaître ma vue du spectacle douloureux de la destruction d'un de mes semblables ; je défie la terre entière de prouver le contraire.

Hommes infâmes ! hommes atroces ! qui me reprochez de ne respirer que le sang ; des preuves invincibles, la notoriété publique, tout va se réunir pour vous confondre et vous convaincre de diffamation et de calomnie ; vos manœuvres tourneront contre vous, vous subirez la peine due à vos forfaits et à vos crimes. Quelle est donc la destinée des vrais amis de la patrie ? La persécution et les fers, voilà leur récompense : que la condition des représentans du peuple est misérable ! Ils n'ont pas même la prérogative des simples citoyens. Sont-ils calomniés, cela suffit pour les arracher à leurs fonctions, les charger de fers ou les précipiter dans les abîmes du néant. Que cet exemple terrible de la rage des partis et de la perversité humaine, serve au moins de leçon aux ames généreuses et sublimes qui

seroient tentées d'affranchir leur pays. Si dans les révolutions, les vertus les plus magnanimes brillent quelquefois avec éclat, d'un autre côté les vices les plus abjects, les crimes les plus horribles, les passions les plus viles, font souvent regretter de les avoir vu naître et de s'être jeté au sein des orages revolutionnaires, pour assurer à ses concitoyens trop long-temps asservis, la jouissance de leurs droits, le bonheur, et la liberté.

On m'accuse d'avoir fait périr des patriotes ; moi qui aurois donné mille fois ma vie, pour conserver celle des amis de la justice et de l'humanité, de ceux qui avoient embrassé la sainte cause de la révolution. Monstres pétris de tous les crimes, qui m'accusez, quels sont les patriotes dont j'ai ordonné le trépas ? Répondez, exécrables calomniateurs. Quel tribunal populaire ai-je institué ? Quelle commission révolutionnaire ai-je établie ? Quel est le tribunal, quelle est la commission, quels sont les jurés que j'ai influencés ? Quelles haines ? Quelles vengeances avois-je à exercer ? Quels sont les citoyens dont j'ai prononcé l'arrêt de mort ? Parlez ; répondez, cruels diffamateurs.

M'accuse-t-on de ne respirer que le sang, parce que j'ai envoyé au tribunal révolutionnaire, *d'après des ordres précis et formels*, quelques hommes déclarés rebelles aux lois, traîtres à la patrie et *mis hors la loi* : où est mon crime ? Des représentans du peuple dignes de la confiance nationale, et qui siégent parmi vous, n'ont-ils pas fait la même chose ! sont-ils accusés? méritent ils de l'être ? Non ..... Eh ! bien ! qui peut motiver en cela, l'étrange accusation dont je suis la victime ? Je n'ai été, dans cette circonstance, qu'un instrument passif ; si je

n'avois pas obéi, n'eût-on pas dressé mon acte d'accusation, et la convention nationale ne m'eût-t-elle pas envoyé à l'echaffaud.

Deux cens citoyens se trouvoient hors de la loi, dans les départemens où j'ai été envoyé; par de sages lenteurs, je leur ai sauvé la vie, au péril même de ma tête; quatorze seulement ont péri, peut-on m'en faire un crime?

Est-ce moi qui ai provoqué contr'eux le décret qui les déclaroit rébelles, et traîtres à la patrie? Non.

Est-ce moi qui ai provoqué le décret qui les mettoit hors la loi? Non.

Est-ce moi qui les ai jugés? Non.

Est-ce moi qui ai institué le tribunal ou influencé le juré, qui a prononcé sur leur sort? Non.

Est-ce moi qui ai dirigé la hache qui a tranché le fil de leurs jours? Non.

Est-ce sous mes yeux, à côté de moi, que le tribunal qui les a envoyés à la mort étoit établi? Non.

Où est donc mon crime, je le répète, si dans cette circonstance, le sang innocent a coulé, est-ce sur ma tête qu'il doit retomber? Providence éternelle, toi qui lis dans le cœur de l'homme, tu connois mes sentimens et mes intentions, tu sais si je suis barbare, inhumain, sanguinaire, si jamais je me suis réjoui de voir couler le sang des hommes!

Dois-je être proscrit aujourd'hui, parce que je me suis fait un devoir religieux de me renfermer dans l'exécution littérale de la loi; parce que le salut de ma patrie, son bonheur et sa gloire ont été mes guides; parce que la plus sévère justice, la plus rigoureuse impartialité n'ont cessé d'être la règle de ma conduite; par-

ce qu'enfin au milieu de cette lutte scandaleuse de toutes les haines, de toutes les passions, de toutes les vengeances, étranger à tous les partis, j'ai fortement desiré la liberté, et non pas la licence ; un gouvernement, et non pas l'anarchie, le brigandage et le désordre ; des loix, et non pas les caprices extravagants ou inhumains d'une poignée d'ambitieux.

M'a-t-on vu intriguer dans les comités, demander des graces, conclure des marchés, solliciter des missions, pour satisfaire mon ambition et grossir ma fortune ? M'a-t-on vu souffler le feu de la discorde, m'associer aux chefs des factions, agiter le peuple, conspirer contre la patrie pour la remettre dans les fers ? Ai-je mis à l'encan et à l'enchère la liberté de mon pays, et trahi les grands intérêts qui m'étoient confiés ? Ai-je trafiqué du sang de mes collègues, avec les ennemis du peuple français, pour dissoudre sa représentation, et déchirer le sein de la république? Non..... Eh! bien, j'ai tout simplement fait mon devoir, et je suis proscrit.

J'ai été de bonne foi ; j'ai eu des intentions pures et droites; j'ai voulu sincèrement la liberté de la France; dans tout ce que j'ai fait, je me suis proposé ce but sublime. Dans quel ordre de choses vivons-nous? Si un représentant du peuple, fidèle à ses devoirs, fidèle à ses sermens, est forcé d'errer de souterreins en souterreins, pour se dérober à l'oppression et se ménager quelques instants, afin de préparer sa défense ; sommes-nous sous le règne de la justice et de l'humanité, ainsi qu'on se plaît à le proclamer? Eh! bien, si on veut que j'y croie, qu'on me donne des juges, qu'on me décrète d'accusation,

qu'on me renvoie devant un tribunal, et là je me défendrai en homme libre; je ferai parler la vérité, avec cet accent de l'innocence, qui terrasse le crime, avec cette force inconnue dans ces jours de dégradation, d'avilissement et de tyrannie, qui épouvante les scélérats et prépare leur inévitable supplice.

Des juges, des juges, un tribunal le décret d'accusation; voilà le bienfait que j'attends de vous, mes collègues. Quand on a rempli ses devoirs, on ne craint ni la mort, ni l'exil, ni les fers; on ne desire que le moment où on peut prouver au peuple qu'on n'a pas trahi ses intérêts, qu'on l'a servi avec zèle, avec courage; où on a des moyens légaux, pour couvrir de honte, d'opprobre et d'infamie ses infames dénonciateurs.

S. P. LEJEUNE,
représentant du peuple.

339